Formule 62	
(Règles 59(6) et 59(7)	)

C.S.	$n^{\text{o}}$			
		 	 	$\overline{}$

## **COUR SUPRÊME DU YUKON**

Entre	
	Demandeur/Pétitionnaire
et	
	Défendeur/Intimé
MAND	AT
Destinataire : Tout agent de la paix	
ATTENDU que la cour est d'avis que [non société]	n et adresse de la personne ou de la
pourrait être coupable d'outrage au tribuna	al;
ORDRE vous est donné par les présentes personne ou d'un dirigeant, administrateur	-
et de l'amener dans les plus brefs délais d Yukon, puis de suivre les directives de la d	
Fait le	
	Juge en chef ou Juge
	Cour suprâme du Vukon